
État des détenus dans les prisons de la commune de Paris, en annexe de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. État des détenus dans les prisons de la commune de Paris, en annexe de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 108;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23519_t1_0108_0000_16

Fichier pdf généré le 21/07/2021

également imprimé et envoyé aux armées et aux districts » (1).

[Applaudissements].

47

Le comité de salut public annonce que ses pouvoirs sont expirés.

« La Convention nationale décrète que les pouvoirs du comité de salut public sont renouvelés pour un mois » (2).

[Applaudissements].

48

André Dumont donne lecture à la Convention d'une lettre qui lui a été écrite par le citoyen Tallon, président de l'administration du district de Beauvais.

« Conformément à la lettre du 15 de ce mois, je t'envoie le noms et la désignation des services de mon frère.

« Brutus Tallon (ci devant Jean-Baptiste-Pierre,) âgé de 36 ans, natif de Beauvais, s'est enrôlé, le premier, en cette commune, le 1^{er} septembre 1792 (vieux style); il fut nommé capitaine lors de la formation du bataillon à Soissons. Depuis cette époque, il a servi sa patrie en la qualité de capitaine de la 3^e compagnie du 5^e bataillon de l'Oise, jusqu'au 14 floreal, où il fut atteint d'un boulet au champ de l'honneur. Au moment où il alloit expirer, il dit à un de ses amis :

« Je meurs, mais en républicain, sans regretter la vie, parce qu'elle a été sacrifiée pour ma patrie; sois plus heureux, vis plus long-temps pour la défendre. Adieu, pour la dernière fois; n'oublies pas que tu fus mon ami ».

[Applaudissements].

La Convention en décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité d'instruction publique (3).

(1) P.V., XLI, 214. Minute de la main de Barère. Décret n° 9913. *Bⁱⁿ*, 24 mess. (1^{er} suppl^é) (reproduit le rapport de Barère et toutes les lettres dont il donne lecture). *Débats*, n° 660; *Mess. Soir*, n°s 692, 693; *J. Univ.*, n°s 1692, 1693; *J. Perlet*, n°s 658, 659; *Ann.*; *R.F.*, n° 224; *J. Sablier*, n° 1432; *J. Fr.*, n°s 656, 657; *J. Matin*, n° 716; *F.S.P.*, n° 373; *J. Lois*, n°s 652, 653; *C. Univ.*, n° 924; *J. Paris*, n° 559; *J. Mont.*, n° 77; *Audit. nat.*, n° 657; *Rép.*, n° 205; *M.U.*, XLI, 393-394; *Ann. patr.*, n° DLVIII; *C. Eg.*, n°s 693, 694; *J.S. Culottes*, n° 514.

(2) P.V., XLI, 215. Minute anonyme. Décret n° 9915 (même n° que décret affaire n° 48 suivante); *Mon.*, XXI, 199; *J. Sablier*, n° 1432; *J. Lois*, n° 653; *Audit. nat.*, n° 657; *J. Fr.*, n° 656; *J. Matin*, n° 716; *J. Mont.*, n° 77; *Rép.*, n° 205; *Ann. R.F.*, n° 224; *Débats*, n° 660; *F.S.P.*, n° 373; *J.S. Culottes*, n° 513; *C. Eg.*, n° 694; *M.U.*, XLI, 394; *J. Perlet*, n° 658; *J. Paris*, n° 560.

(3) P.V., XLI, 215. Minute de la main de Dumont. Décret n° 9915. *Mon.*, XXI, 203; *Débats*, n° 660; *Ann. patr.*, n° DLVIII; *J. Sablier*, n° 1432; *J. Lois*, n° 652; *Rép.*, n° 205; *C. Eg.*, n° 693; *Audit. nat.*, n° 657; *J. Fr.*, n° 656; *M.U.*, XLI, 392.

La séance est levée à quatre heures (1).

Signé, LOUIS (du Bas-Rhin), président;
BRIVAL, TURREAU, BORDAS, BESSON,
A. DUMONT, LEGENDRE, secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

49

[Commune de Paris, 23 mess. II. Etat des détenus au 22 mess.] (2).

NOM DES PRISONS	NOMBRE DES DÉTENUS
Maison de répression.....	39
Grande Force.....	686
Petite Force.....	305
Sainte Pélagie.....	217
Madelonnettes.....	298
Montprin.....	67
Abbaye.....	96
Bicêtre.....	755
A la Salpêtrière.....	280
Chambres d'arrêt, à la Mairie.....	16
Fermes.....	75
Luxembourg.....	731
Maison de suspicion, rue de la Bourbe...	551
Maison du Plessis.....	555
Picpus, fauxbourg St Antoine.....	266
Coignard, à Picpus.....	58
Caserne des P.P.....	190
Les Angloises, rue St Victor.....	170
Les Angloises, rue de Loursine.....	150
Caserne, rue de Seve.....	134
Les Carmes, rue de Vaugirard.....	353
Les Angloises, fvg. St Antoine.....	89
Ecosseis, rue des Fossés St Victor.....	107
St Lazare, fvg. St Lazare.....	710
Vincennes.....	428
Geoffroy, Folie Renaud.....	24
Belhomme, rue Charonne, n° 70.....	100
Benedictins, angl. rue Observatoire.....	146
TOTAL GÉNÉRAL.....	7536

50

[La Sté popul. de Sceaux l'Unité (3) à la Conv.; 24 mess. II] (4).

(1) P.V., XLI, 215. Nota: Le décret n° 9914 sur rapport de Cambon n'est pas mentionné au P.V. (*cf. infra*, même jour, affaire n° 52).

(2) C 309, pl. 1200, p. 23. P.c.c. GUYOT. Mention marginale non datée.

(3) Seine.

(4) F¹⁷ A 1010^D, pl. 1, p. 3.844; *J. Sablier*, n° 1432; *J. Fr.*, n° 656.